

Délibération n° 2026-139

**Délibération portant sur le plan de financement prévisionnel pour les
rechargements en sable de l'hiver 2026/2027 (Action 3a. de l'axe 6 de la SLGBC)**

Nbre de Conseillers en exercice : 43

Nbre de présents : 32

Nbre de votants : 39

Nbre de procurations : 7

Date de convocation et d'affichage : 01/07/2026

Secrétaire de séance : FÉRE Adrien

L'an deux mille vingt-six, le sept juillet à 19h00

Le conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège, salle René Labat, de Parentis-en-Born, sous la présidence de Madame LARREZET Hélène, Présidente.

Présents : Madame AUBERT Roseline, Monsieur AUVIEUX Philippe, Madame BENQUET Nathalie, Monsieur BOURLÈS Alain, Monsieur CHANCY Thibaut, Monsieur COLMAGRO Ghislain, Monsieur DARMAGNAC Frédéric, Monsieur DORVILLE Patrick, Madame DUBOIS Catherine, Madame FERREIRA Lucia De Fatima, Madame LABARTHE Béatrice, Madame LARREZET Hélène, Monsieur MINIAU Dominique, Monsieur PASCUTTO Philippe, Monsieur SUSO Jean-Michel, Madame MORA Isabelle, Monsieur PÉRIGARD Nicolas, Madame CASSAGNE Patricia, Monsieur CRUCHANDEU Paul, Monsieur DUBOURG Yoann, Monsieur FÉRE Adrien, Madame MOLEIRO Delphine, Madame NADAU Marie-Françoise, Monsieur PLAS Stephan, Monsieur COMET Bernard, Madame GARDON Christine, Madame FANARI Jacqueline, Monsieur RODRIGUEZ David, Madame SOULAGE Nathalie, Monsieur CASTAGNÈDE Vincent, Monsieur LOUBÈRE Vincent, Madame SÉGAUT Céline.

Procurations : Madame GODFROY Stéphanie donne procuration à Madame AUBERT Roseline, Madame PINCÉ Laure donne procuration à Monsieur PASCUTTO Philippe, Madame CHERON Lénaïc donne procuration à Madame NADAU Marie-Françoise, Madame GALVEZ Johanna donne procuration à Madame MOLEIRO Delphine, Monsieur CAZCARRA Grégoire donne procuration à Monsieur RODRIGUEZ David, Monsieur LAINÉ Fabien donne procuration à Madame SOULAGE Nathalie, Madame SOUBAIGNÉ Nathalie donne procuration à Madame FANARI Jacqueline.

Excusés et Absents : Monsieur BRANCO-MARINHO Didier, Madame GODFROY Stéphanie, Madame GUERRO Florence, Madame PINCÉ Laure, Madame PONCHET Ascension, Madame CHERON Lénaïc, Madame GALVEZ Johanna, Monsieur SOULÈS Eric, Monsieur CAZCARRA Grégoire, Monsieur LAINÉ Fabien, Madame SOUBAIGNÉ Nathalie.

Décision de l'assemblée :

Votants : **39**

Pour : **39**

Contre :

Blanc :

Abstention :

Rapporteur : Madame Hélène LARREZET

VU, la validation à l'unanimité du bilan de la phase 1 de la Stratégie Locale de Gestion de la Bande Côtière (SLGBC) de Biscarrosse et de son actualisation, par délibération n° 2021-80 de la communauté de communes des Grands Lacs en date du 1^{er} juin 2021,

VU, l'inscription de la commune de Biscarrosse au décret n° 2022-750 du 29 avril 2022 établissant la liste des communes dont l'action en matière d'urbanisme et la politique d'aménagement doivent être adaptées aux phénomènes hydro sédimentaires entraînant l'érosion du littoral,

VU, la validation à l'unanimité du plan d'action de la SLGBC de Biscarrosse nouvelle génération (2022-2027), par délibération du conseil communautaire en date du 28 juin 2022,

VU, l'approbation à l'unanimité du plan d'action de la SLGBC de Biscarrosse nouvelle génération (2022-2027) par axes, et son budget prévisionnel par délibération du conseil municipal de la ville de Biscarrosse en date du 21 mars 2023,

VU, l'arrêt des financements AFITF (Agence de financement des infrastructures de transport de France) mis en œuvre en 2023 pour accompagner les opérations d'action de gestion intégrée du trait de côte,

VU, l'élargissement du Fonds vert, dans le cadre de la mise en œuvre d'une trajectoire d'adaptation au recul du trait de côte, aux actions souples de gestion de la bande côtière pour les communes du décret n° 2022-750 du 29 avril 2022 et suivants,

CONSIDÉRANT que le besoin annuel de transferts mécaniques sédimentaires (rechargements en sable) est nécessaire et répond à l'axe 6 de la SLGBC de Biscarrosse (action 3a.),

CONSIDÉRANT que la fin des subventions AFITF dont a bénéficié la communauté de communes des Grands Lacs en 2023 et 2024 nécessite une compensation par la sollicitation d'un autre outil financier de l'État,

La communauté de communes des Grands Lacs a déposé une demande de subvention « Fonds vert » en date du 9 juin 2026 (Dossier n° 31852968) auprès des services de la Préfecture des Landes pour le projet « d'action souple de gestion de la bande côtière » intitulé « Lutte active douce, souple et réversible contre l'érosion par transferts mécaniques sédimentaires »,

Ce projet poursuit, sans en modifier la teneur, les actions du programme voté à l'unanimité des collectivités locales en 2022 et 2023,

Cette aide financière de l'État via le Fonds vert pour cette action spécifique (6.3a. de la SLGBC) se fera pour la période d'exécution des travaux du 1^{er} octobre 2026 au 30 juin 2027,

Madame la présidente présente le plan prévisionnel faisant apparaître une demande de subvention auprès de l'État au titre du Fonds Vert.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le plan de financement prévisionnel des rechargements en sable de l'hiver 2026/2027 joint à la présente délibération,
- D'approuver la demande de subvention auprès de l'État au titre du fonds vert pour un montant de 92 000 €,
- D'autoriser Madame la présidente à signer les documents afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme, le 07 juillet 2026

Secrétaire de séance,

Adrien FÉRE



La Présidente,

Hélène LARREZET



Affiché à Parentis-en-Born, le : 16/07/26